

**AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

Je, soussigné, Jeannoé Lamontagne, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois donne avis que le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.a-19.1) quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de résolution adopté par le conseil le 9 mai 2022. Cette consultation aura lieu le **8 juin 2022 à 18 h 30, au 600, chemin de Joliette à Saint-Félix-de-Valois.**

Le projet de résolution a pour objet :

- La construction d'un ensemble immobilier comprenant 5 habitations multifamiliales de 6 logements ;
- L'implantation des bâtiments principaux sur le terrain ;
- La gestion du nombre de bâtiments principaux autorisés sur un même terrain ;
- L'aire de stationnement (dimensions des allées d'accès, des cases et des bandes de végétation et localisation) ;
- La gestion du nombre de bâtiments accessoires autorisés sur un même terrain, leur implantation ainsi que leur superficie.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Une demande relative à l'une ou l'autre des dispositions visées par le projet de résolution peut provenir des personnes intéressées de la zone RE2-6, et des zones contiguës RE1-12, RE1-25, RE2-7, RE4-2, RE4-3, RE4-4, RE4-6, CO1-3, CO3-1, CO3-2 et CO5-1.

Ce projet de résolution peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-DEUX.**



Jeannoé Lamontagne  
Greffier-trésorier / directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : [www.st-felix-de-valois.com](http://www.st-felix-de-valois.com), entre 15 h et 17 h, le vingt-septième jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce vingt-septième jour du mois de mai deux mille vingt-deux.



Jeannoé Lamontagne  
Greffier-trésorier / directeur général